

Politique de développement durable

Approuvée :	Conseil d'administration (Résolution CA-2008-188)
Modifiée :	Conseil d'administration (Résolution CA-2013-130)
Entrée en vigueur :	26 novembre 2008 (à valider avec BSG)
Responsable :	Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé
Cadre juridique :	Charte de l'Université Laval, article 3, Statuts de l'Université Laval, articles 67, paragraphes 1 et 3, 106, paragraphe 6, et 147, paragraphe 2

Préambule

La démarche de développement durable de l'Université Laval (ci-après désignée « Université ») s'inscrit en complément de sa mission depuis de nombreuses années. Animée d'une profonde culture de développement durable, la communauté universitaire s'engage plus que jamais dans cette voie et est prête à poursuivre et à multiplier ses efforts pour contribuer au bien commun.

En ce sens, l'Université s'est dotée de la vision en développement durable suivante : « Une communauté mobilisée par la quête et la transmission du savoir, en vue de promouvoir le bien-être collectif, et animée par un engagement sincère et durable envers les collectivités, source d'inspiration pour la société¹. » En d'autres mots, cette vision peut être formulée ainsi :

- Par sa mission fondamentale d'enseignement et de recherche, l'Université forme des leaders aptes à mettre en place les transformations nécessaires au développement durable des collectivités. Par l'acquisition et le transfert de connaissances, la communauté universitaire contribue de façon innovante à répondre aux grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain.
- Par son milieu de vie stimulant, le campus constitue un lieu de création et d'expérimentation pour élaborer des solutions innovantes en développement durable. La communauté universitaire fait de son milieu de vie un laboratoire vivant d'innovation, un banc d'essai pour la société dans le respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Source d'inspiration pour la société, l'Université exerce, sur le plan du développement durable, un leadership marqué auprès des collectivités et ses efforts dans le domaine lui permettent d'établir des relations porteuses et différents partenariats avec le milieu.

Ces trois volets sont interdépendants et s'alimentent mutuellement. Cette interdépendance vise l'intégration et l'accélération du développement durable à l'Université par le renforcement de sa mission d'enseignement et de recherche, de même que par ses engagements envers les collectivités, l'expérimentation d'approches et de comportements durables au cœur de son milieu de vie et l'établissement de partenariats porteurs.

Soucieuse de générer une influence sociétale positive et durable, l'Université se réfère aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU)² (ci-après les ODD) comme trame de fond contributive à la gouvernance, aux orientations et aux stratégies qu'elle adopte.

D'autres démarches transversales complémentaires à la démarche de développement durable existent à l'Université, comme celles de la santé durable, de l'engagement social, de la culture partenariale et de l'entrepreneuriat responsable. Évolutives et dotées de leur propre structure de gouvernance et de déploiement, elles contribuent au déploiement du développement durable à travers la culture organisationnelle ainsi qu'à l'appropriation et à l'atteinte des ODD.

Devant les importants enjeux tant environnementaux, sociaux, culturels qu'économiques du développement durable, l'Université intègre dans sa démarche une approche participative pour aller plus loin ensemble, agir avec audace, cohérence et transparence.

L'approche participative en développement durable se construit avec, par et pour la communauté universitaire. Cette approche est un engagement pour vivre le développement durable ensemble et offrir

¹ Université Laval (2021). *Une vision commune en développement durable*.

<https://www.ulaval.ca/sites/default/files/DD/PDF/VisionCommuneDD.pdf>

² Organisation des Nations unies (17 août 2021). *17 objectifs pour sauver le monde*.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

un espace de dialogue inclusif valorisant la diversité pour l'avancement de projets mobilisateurs. Par sa mobilisation et son engagement, la communauté universitaire joue ainsi un rôle fondamental au cœur de la démarche de développement durable en proposant des solutions concrètes et audacieuses aux grands enjeux de société.

C'est dans cette perspective que l'Université déploie la Politique de développement durable (ci-après la Politique), en ayant comme but de bâtir avec, par et pour ses membres un avenir durable, responsable, dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle pour toutes les personnes, peu importe leurs origines et leurs caractéristiques individuelles diverses.

1. Objectifs

La Politique vise à ce que l'Université puisse :

- 1.1 Agir avec audace pour provoquer des changements ambitieux et structurants par l'exemplarité et la mise en œuvre d'approches mobilisatrices, inclusives et rassembleuses, de même que par des solutions concrètes et innovantes en développement durable;
- 1.2 Assurer une cohérence des actions et des pratiques mises en place pour faire du développement durable un projet collectif, porteur et multiplicateur;
- 1.3 Favoriser le dialogue avec la communauté universitaire en faisant preuve de transparence, en étant à l'écoute et en demeurant sensible à l'évolution rapide des initiatives novatrices et porteuses;
- 1.4 Susciter, auprès des membres de la communauté universitaire et des partenaires, une adhésion envers les valeurs de la vision commune en développement durable (audace, cohérence, transparence) et une appropriation de la Politique et de ses objectifs, de façon à assurer la responsabilisation, la mobilisation solidaire, la justice sociale, l'engagement par l'action concrète;
- 1.5 Solliciter la participation et la créativité des membres de la communauté universitaire, de façon à ce que celles-ci se traduisent par l'intégration du développement durable dans ses activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche, de création et de transfert des connaissances, de même que dans sa vie communautaire et étudiante, ses opérations courantes et l'aménagement de son territoire.

2. Définitions

2.1 Développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable appelle des actions concertées pour construire, pour les individus et pour la planète, un monde durable et résilient, où chacun a sa place³. »

³ Organisation des Nations unies (17 août 2021). *Le programme de développement durable*.
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

2.2 Objectifs de développement durable (ODD)

Les 17 ODD, listés dans l'annexe I, sont un appel à l'action afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité, à ses enjeux sociaux et économiques, tout en respectant les limites environnementales de la planète. Les Nations unies se sont dotées de ces objectifs pour préciser les enjeux liés au développement durable et répondre aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, à la santé, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

2.3 Membres de la communauté universitaire (Énumération à valider avec le BSG)

Les membres de l'Université sont, au sens du livre II des Statuts de l'Université Laval, les usagers des services offerts par l'Université, les associations étudiantes et syndicales, les entités liées, de même que les organismes et entreprises œuvrant sur le campus universitaire.

3. Champ d'application

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. L'Université applique la Politique dans les limites de son champ d'action et dans le respect des lois et des réglementations en vigueur.

4. Principes directeurs

4.1 Engagement de l'Université

La gouvernance universitaire s'assure de la prise en compte des principes de développement durable, notamment en matière de planification et de détermination des objectifs stratégiques, afin de permettre à l'Université d'assurer sa viabilité, l'épanouissement de ses membres, le rayonnement de sa culture et la réalisation de sa mission.

4.2 Profonde culture de développement durable

Le développement durable est un trait de la culture de l'Université et une valeur de la communauté universitaire. L'appropriation du développement durable s'appuie sur la compréhension par les membres de la communauté universitaire des enjeux qui lui sont associés, afin de mettre en œuvre des solutions intégrées.

La culture commune du développement durable repose en partie sur les patrimoines de l'Université : humain, scientifique, culturel, historique, naturel et immobilier.

4.3 Déploiement basé sur les ODD

Les ODD sont une source d'inspiration pour guider le déploiement de la démarche de développement durable. Véritables phares, les ODD favorisent l'appropriation du concept de développement durable par les unités et les membres de la communauté universitaire. Ces objectifs constituent également un vocabulaire commun pouvant permettre de développer des collaborations soutenues entre les démarches transversales de développement, les axes d'activité, les unités et la communauté.

4.4 Interdisciplinarité et inclusivité

Le déploiement de la démarche de développement durable nécessite la connexion interdisciplinaire, intersectorielle et intercycles entre différents domaines de savoir et d'activité, de manière inclusive et collaborative. Cette démarche reconnaît également la diversité des points de vue, des expériences, des compétences, des talents et des habiletés comme source de richesse, de créativité et d'innovation.

4.5 Participation, mobilisation et coconstruction

Par l'entremise d'une approche participative, la communauté universitaire contribue activement aux réflexions et aux projets en développement durable à l'Université ainsi qu'à la proposition de solutions concrètes et audacieuses aux grands enjeux de société. Faciliter l'engagement des membres de la communauté universitaire et leur participation aux actions déployées est essentiel à la mise en application de la Politique.

4.6 Acquisition et transfert des connaissances en développement durable

À travers sa mission d'enseignement et de recherche, l'Université vise à développer et à acquérir des connaissances en développement durable, à les diffuser et à les transmettre auprès de la communauté universitaire et de la société, ainsi qu'à transposer celles-ci dans son milieu de vie, entre autres par l'éducation populaire et la sensibilisation. Elle contribue ainsi à former des agents de changement en développement durable.

4.7 Équité d'accès à une éducation de qualité et à la réussite

Afin de garantir une équité d'accès à une éducation de qualité, l'Université porte une attention aux inégalités et aux iniquités qui marquent le cheminement des étudiantes et étudiants et aux conditions qui favorisent leur réussite. Elle intègre des notions de justice en éducation, axées sur l'équité d'accès aux formations universitaires et des chances de réussite. Elle veille à l'encadrement des étudiantes et étudiants et offre des programmes de soutien afin d'aider à pallier leurs difficultés financières, socio-économiques, d'apprentissage, d'adaptation, d'intégration et psychologiques.

4.8 Santé durable et qualité de vie des personnes et des collectivités

Le maintien et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes et des collectivités sont essentiels pour un développement durable. La santé durable est un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès équitable à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures. ([Définition en cours de révision avec l'équipe de santé durable](#))

4.9 Utilisation responsable des ressources et viabilité économique

La mise en valeur de l'utilisation des ressources existantes, l'acquisition, la production et la disposition des ressources requises pour le bon fonctionnement des activités universitaires doivent être faites de façon éthique et responsable en tenant compte, entre autres, de leur cycle de vie, de manière à réduire au minimum leur empreinte écologique et leurs répercussions défavorables sur le milieu, tout en préservant la viabilité économique de l'Université à long terme. L'efficacité doit être valorisée dans l'utilisation des ressources.

4.10 Amélioration continue, exemplarité et partage des connaissances

L'Université procède à des évaluations régulières de ses performances en matière de développement durable et vise l'amélioration continue de celles-ci, par l'entremise de la créativité et de l'innovation. Elle effectue périodiquement l'évaluation de ses actions afin d'en tirer des apprentissages qui seront bénéfiques à ses membres, à ses partenaires et à la société.

5. Déploiement de la démarche de développement durable

Le déploiement de la démarche de développement durable permet de faciliter et d'accélérer l'atteinte des ODD. Il prend appui sur les orientations énoncées ci-après :

5.1 Le développement durable ancré dans la gouvernance de l'Université :

- 5.1.1 Intégrer le développement durable lors de l'élaboration et de l'application des orientations stratégiques de l'Université, de manière à en faire une valeur intrinsèque de la communauté universitaire;
- 5.1.2 Mettre en place un cadre participatif et de concertation visant à soutenir la direction dans l'adoption d'orientations stratégiques, de la gestion des risques et des opportunités, dans le respect des principes reconnus en développement durable;
- 5.1.3 Favoriser l'appropriation et l'intégration des notions de développement durable dans les stratégies et les plans des unités, des facultés et de l'établissement;
- 5.1.4 Promouvoir l'Université comme un laboratoire vivant auprès des partenaires, afin de contribuer au développement durable et d'accélérer la transition par l'innovation et l'expérimentation;
- 5.1.5 Sensibiliser les membres de la communauté universitaire aux enjeux du développement durable et encourager l'engagement à promouvoir le développement durable, à réaliser des projets et à poser des gestes individuels et collectifs en ce sens.

5.2 L'enseignement ainsi que la recherche, l'innovation et la création en développement durable

- 5.2.1 Mettre en place des mécanismes pour accélérer l'intégration des ODD dans les activités d'enseignement, de recherche, d'innovation et de création de l'Université;
- 5.2.2 Favoriser et valoriser l'établissement de synergies entre enseignement, recherche, innovation, opérations et collectivités en développant des approches expérientielles pour les étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, concrètes et contributives au mieux-être de la société;
- 5.2.3 Encourager l'éducation au développement durable dans les activités de formation, de recherche, d'innovation et de création dans les différents champs de savoir afin de mettre de l'avant des idées et des applications novatrices reliées à ces enjeux;

- 5.2.4 Promouvoir la diffusion et la transmission des connaissances auprès de la communauté universitaire et de la collectivité, pour contribuer, entre autres, à l'éducation citoyenne envers le développement durable;
- 5.2.5 Outiller les employés et employés de l'Université afin de soutenir leur compréhension du développement durable et l'appropriation de leur rôle dans cette démarche.

5.3 Le milieu de vie, un lieu de création et d'expérimentation en développement durable

- 5.3.1 Valoriser les multiples retombées concrètes de l'enseignement et de la recherche sur le développement durable au cœur même des activités et des opérations de l'Université et reconnaître l'apport expérientiel de tels projets à la formation;
- 5.3.2 Mettre en œuvre les pratiques les plus innovantes visant des changements de comportements responsables en misant sur l'aménagement du milieu de vie et le déploiement des axes d'activité;
- 5.3.3 Communiquer les apprentissages réalisés au cours de l'expérimentation de différentes pratiques aux membres de la communauté universitaire, aux partenaires et aux acteurs de la société;
- 5.3.4 Veiller à ce que les actions sur le milieu de vie contribuent aux axes d'activité suivants :
 - a) Action climatique : Maintenir la carboneutralité de l'Université en misant, en premier lieu, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, puis, en deuxième lieu, sur la compensation, l'adaptation et la mobilisation, dans le but d'inspirer, de sensibiliser et d'éduquer les acteurs de la société;
 - b) Alimentation responsable : Collaborer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour le développement d'un système alimentaire durable, accessible et répondant aux besoins de la communauté tout en apportant des solutions concrètes aux enjeux environnementaux et sociaux liés à la sécurité alimentaire, à la santé, aux achats et à la consommation;
 - c) Aménagement : Intégrer des critères basés sur le développement durable dans les processus de construction ou de rénovation immobilière, d'entretien du parc immobilier et mobilier, de même que lors du processus d'aménagement du territoire de l'Université, en veillant à protéger, par exemple, la canopée des boisés d'intérêt et la biodiversité du campus;
 - d) Approvisionnement : Viser l'acquisition responsable et éthique de biens et de services et l'optimisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie, dans une logique circulaire;
 - e) Culture : Promouvoir les arts, la science et les patrimoines, de manière à mettre en valeur la diversité culturelle et la cohabitation pacifique sur le campus et à faire rayonner l'expertise des membres de la communauté universitaire;
 - f) Eau : Gérer la consommation d'eau de l'Université de façon responsable;

- g) Énergie : Gérer adéquatement la consommation d'énergie de l'Université, en favorisant l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie faibles en émissions de gaz à effet de serre, nocifs et polluants;
 - h) Investissements responsables : Adopter des pratiques d'investissements responsables et durables, qui contribuent, entre autres, à la lutte contre les changements climatiques;
 - i) Mieux-être des personnes : Enrichir l'expérience des membres de la communauté universitaire en soutenant des pratiques et des comportements favorables au développement, à la santé et au bien-être des personnes, à la collaboration et à la mise en valeur des contributions individuelles ou collectives, ainsi qu'au développement d'un milieu de vie attrayant, diversifié, équitable et inclusif;
 - j) Mobilité durable : Favoriser et faciliter les modes de déplacement durables auprès des membres de la communauté universitaire;
 - k) Réduction des matières résiduelles : Soutenir le changement de culture et de comportements permettant de tendre vers le zéro déchet et le zéro gaspillage en misant, dans l'ordre, sur la réduction à la source des matières résiduelles (dont les plastiques à usage unique), le réemploi, le recyclage et la valorisation;
- 5.3.5 Établir des modalités de collaboration entre les différents axes d'activité afin d'accroître la portée et la cohérence des actions;
- 5.3.6 Tenir des événements dans le respect des principes d'écoresponsabilité.

5.4 Le leadership et les partenariats en développement durable

- 5.4.1 Assurer le rayonnement et la diffusion des connaissances et des innovations en développement durable auprès des collectivités, dans une perspective de partage des savoirs ainsi que d'accessibilité de la recherche scientifique et des données qu'elle produit à tous les niveaux de la société;
- 5.4.2 Accroître le leadership de l'Université en développement durable en misant sur l'exemplarité et l'appel à l'action, ainsi qu'en valorisant les expérimentations et les initiatives de la communauté universitaire;
- 5.4.3 Contribuer à outiller la communauté, les organisations et les entreprises afin de favoriser l'intégration et l'appropriation des enjeux liés au développement durable et de partager les expériences mutuelles en développement durable, d'apprendre les uns des autres, et de développer des solutions concrètes, novatrices et équitables contribuant au bien-être collectif;
- 5.4.4 Appuyer les démarches transversales de développement durable de l'Université qui contribuent notamment à :
 - a) Valoriser et promouvoir, auprès des membres de la communauté universitaire, les bienfaits associés à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie et participer

à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la santé et au bien-être;

- b) Encourager et appuyer la participation des membres de la communauté universitaire dans diverses formes d'engagement auprès de différentes causes sociales et humanitaires au sein de l'Université et dans la société;
- c) Favoriser l'émergence d'une culture d'entrepreneuriat responsable au sein de la communauté et de la collectivité, étant donné que l'entrepreneuriat responsable constitue une solution concrète aux enjeux de notre société, tels que les défis environnementaux, le développement des communautés ainsi que la lutte contre la pauvreté et les inégalités;
- d) Établir des alliances porteuses et durables avec des partenaires locaux, canadiens et étrangers ainsi qu'avec les Premières Nations et les Inuit afin de contribuer collectivement au bien-être de la société ainsi qu'à la mission d'enseignement et de recherche, tout en favorisant la création de projets porteurs en développement durable dans notre milieu de vie universitaire;

5.4.5 Valoriser les actions de l'Université favorisant, pour les membres de la communauté universitaire, une ouverture sur le monde, un accès aux expériences outre-frontière, ainsi qu'une mise en contact avec des approches et des pratiques de développement durable d'ailleurs.

5.5 L'approche participative en développement durable

- 5.5.1 Établir, avec, par et pour les membres de la communauté universitaire les approches et les initiatives à mettre en place afin de contribuer individuellement et collectivement aux réflexions et aux projets en développement durable à l'Université et, plus globalement, à l'avancement de la société;
- 5.5.2 Susciter des collaborations et des chantiers interdisciplinaires pour l'élaboration de solutions concrètes et porteuses en développement durable;
- 5.5.3 Favoriser la présence d'espaces d'échange, d'initiation et d'apprentissage permettant des discussions sur les préoccupations et la participation sous toutes ses formes (s'informer, être consulté, échanger, délibérer, coconstruire) au développement durable pour les membres de la communauté universitaire.

6. Rôles et responsabilités

6.1 Le Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé est responsable de la Politique. L'application de celle-ci est partagée avec les autres vice-rectorats, le Bureau du secrétaire général ainsi que toute personne exerçant une fonction de gestion. ([À valider avec BSG](#))

6.2 Le vice-rectorat responsable instaure une Table de concertation en développement durable, de même que des Tables de concertation associées aux autres démarches transversales (ci-après les Tables), ayant pour mandat de favoriser la concertation et la consultation de la communauté universitaire et des partenaires aux fins de mise en œuvre de la Politique.

Les Tables sont composées de membres représentatifs de la communauté universitaire. Le vice-rectorat responsable en assume la présidence.

Le vice-rectorat responsable peut prévoir toute autre modalité de coordination, de concertation ou de consultation favorisant la mise en œuvre de la Politique.

- 6.2 Le vice-rectorat responsable propose, en concertation avec les Tables et en collaboration avec les unités concernées, une stratégie de développement durable favorisant l'atteinte des objectifs et des orientations prévus à la Politique.
- 6.3 La stratégie est approuvée par le Conseil d'administration et le Conseil universitaire.
- 6.4 Le vice-rectorat responsable élabore et met à jour périodiquement un tableau de bord pour le suivi de la stratégie et fait un rapport annuellement au Conseil d'administration et au Conseil universitaire sur l'état d'avancement des travaux et le degré d'atteinte des cibles fixées.
- 6.5 Le Comité de gestion intégrée des risques s'assure de l'évaluation et de la mitigation des risques liés au développement durable et en informe le vice-rectorat responsable.
- 6.6 Le Bureau du secrétaire général voit à la prise en compte de la Politique dans la procédure sur l'élaboration et la révision de documents normatifs.
- 6.7 Le Vice-rectorat exécutif veille à l'application de la Politique dans le déploiement de la planification stratégique de l'Université et s'assure que les ressources humaines, matérielles et financières sont adéquates et cohérentes pour accélérer la mise en œuvre de la Politique.
- 6.8 Dans une optique d'amélioration continue et de veille des meilleures pratiques en développement durable, le vice-rectorat responsable met en œuvre des mécanismes de surveillance pouvant être basés sur des certifications ou des références internationalement reconnues.

7. Révision

La Politique est révisée au besoin, mais au minimum tous les 5 ans à compter de sa date d'adoption.

8. Entrée en vigueur

Cette politique entre en application à la date de son adoption par le Conseil d'administration de l'Université.

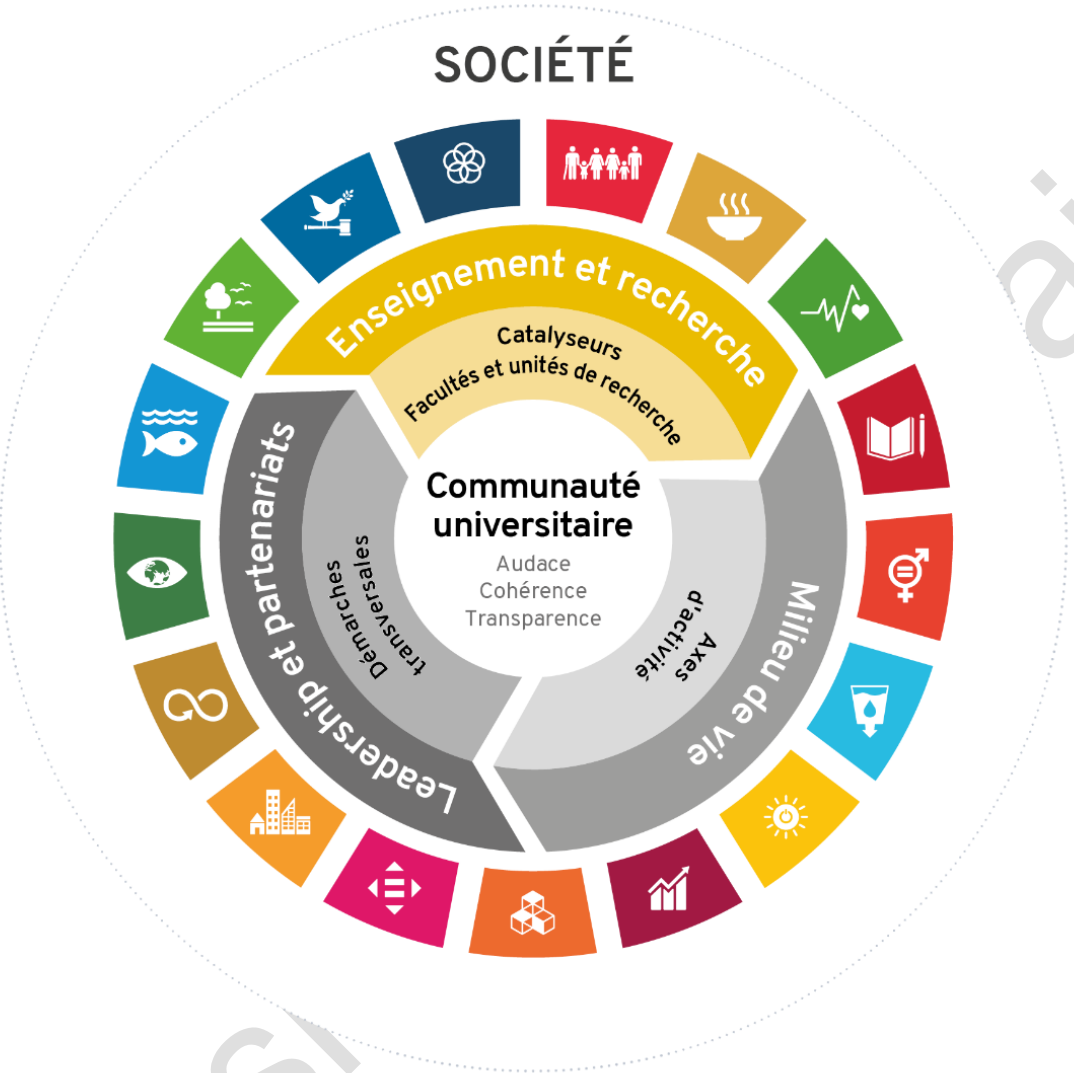
Annexe I - Liste des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD)⁴

- ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



⁴ Organisation des Nations unies (17 août 2021). *17 objectifs pour sauver le monde*.

Annexe II - Schéma de la vision commune en développement durable⁵



⁵ Université Laval (2021). Une vision commune en développement durable.